



Impacts de l'artificialisation sur les sols Etat et leviers réglementaires ?



attac

CNCL du 12 juin

Brian Padilla : espace écologie et société

L'évaluation environnementale des projets, plans et programmes

Qu'est ce que c'est ?

Intégrer les préoccupations environnementales et en rendre compte au public



Principes de

Précaution

Prévention

Intégration et Participation du public

JUSTIFIER l'incidence des décisions

EVITER-REDUIRE-COMPENSER

L'évaluation environnementale des projets, plans et programmes

Le processus



Évaluer les incidences

Etude d'impact, rapport d'incidences env.



Phase de consultation

Autorité environnementale, public et autres instances



Examen par l'autorité compétente

Approuvant le projet plan ou programme

L'évaluation environnementale des projets, plans et programmes

Dans quels cas y est-on soumis ?



Projets plans et programmes listés

R. 122-2 pour les projets et R. 122-17 pour les plans et prog.



Soumission systématique



Cas par cas

... et qui décide ça ?

L'autorité environnementale

Un problème d'autonomie ?



L'AE



Rend des avis sur les évaluations env.

Décide dans la procédure au cas par cas

Qui est-ce ?

Autorité environnementale nationale du CGEDD

Depuis 2016, les MRAe (en cas de conflit d'intérêt ou saisine CNDP)

Le ministre de l'environnement

Les préfets de région

L'autorité environnementale

Un problème d'autonomie ?

L'Ae nationale a vivement critiqué le décret donnant pouvoir d'Ae au préfet de région → finalement décret annulé mais le préfet conserve depuis 2020 le pouvoir de décision au cas par cas sans être Ae

→ Garde-fou proposé par le gouvernement en réponse : *“Lorsque le préfet estime se trouver en situation de conflit d'intérêt, il est tenu de confier l'examen au cas par cas à la MRAe”*



Après 6 mois, 1 seul renoncement sur des centaines de dossiers

Mise en demeure de la Commission Européenne

+

Décision du Conseil d'Etat censurant le défaut d'autonomie



L'Evaluation environnementale

Déclenche des procédures où le public peut s'exprimer, s'organiser et rend l'opposition possible

... Bonne mise en avant les enjeux environnementaux ?

2 situations

L'ensemble est soumis au principe de proportionnalité

Considérations écologiques et économiques

Pour les projets : plus le projet est important, plus le processus d'évaluation environnementale doit être abouti, documenté et justifier des incidences et des mesures ERC

Pour les plans et programmes: Les moyens consacrés à l'évaluation environnementale sont très faibles, les enjeux rarement bien identifiés...

Si pas d'évaluation environnementale

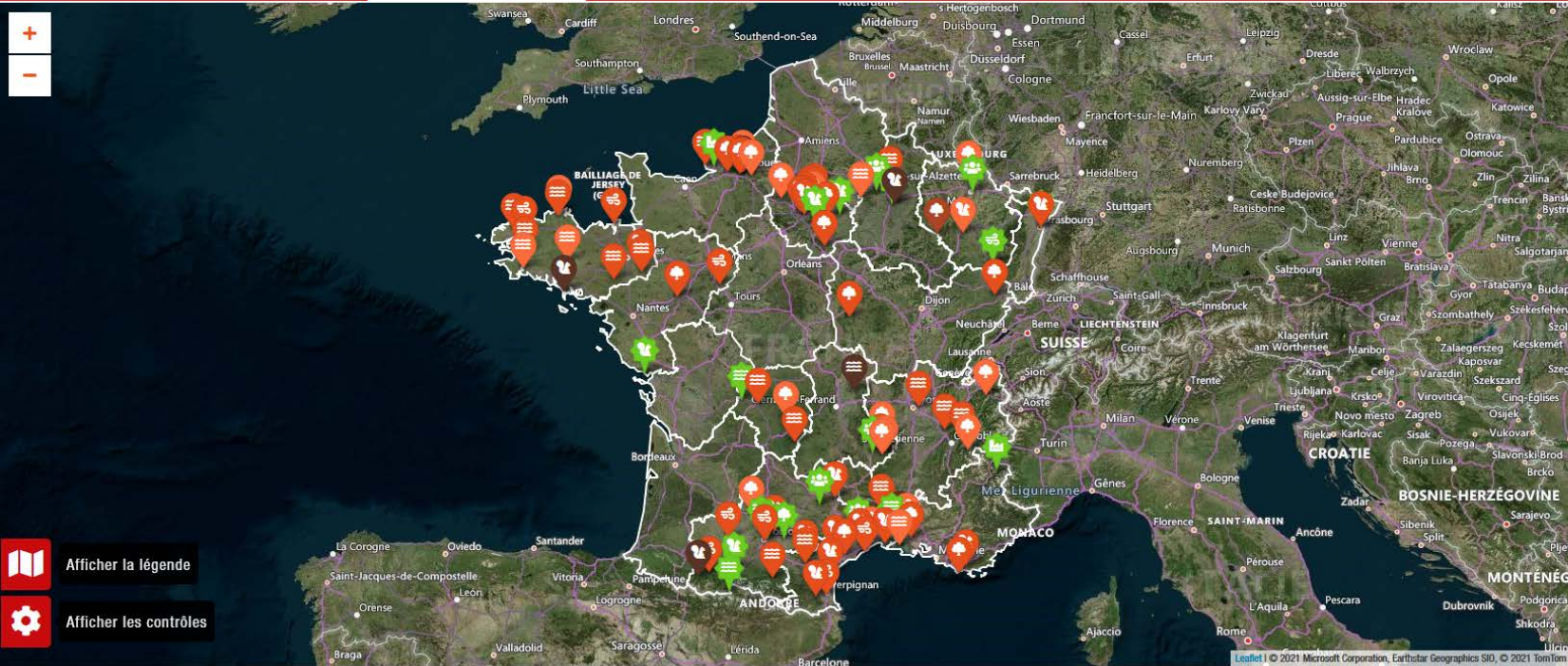
Comment agir contre les projets impactants
Sous les seuils de l'EE ?

Rappel : 40% de l'artificialisation de ces dernières années liée à la construction d'habitations => Les projets de moins de 4 ha ne sont pas soumis à l'évaluation environnementale systématique

Si pas de rapport environnemental ou pas d'étude d'impact, le maître d'ouvrage n'a pas d'obligation ?

SI !

Doit toujours considérer les procédures particulières :
dossier loi sur l'eau, dérogation espèce protégées,
étude d'incidence Natura 2000, etc.



France Nature Environnement
81-83 Boulevard Port-Royal

Site internet

Faire un don

Espace signalement

Actualités Sentinelle

Agenda Sentinelle



13 454
signalements

786
initiatives

10 522
actions réalisées

5 977
citoyens sentinelles

 **SIGNALER**
Agissez sur votre territoire

<https://app.asana.com/0/home/1200207963697082>

Vous pouvez participer à signaler les dégradations constatées, ainsi que les initiatives favorables à l'environnement !

Les associations de protection de l'environnement peuvent alors veiller au respect des procédures dérogatoires hors de l'EE



Merci pour votre attention

Si besoin de poursuivre les échanges
D'une formation sur la sequence ERC et la biodiversité

brian.padilla@lilo.org

Ou voir avec Gilles Sabatier et Vincent Gay

Conditions of use

You can use this
OpenOffice Impress
template for
your personal,
educational and
business presentations.

The copyright statement we
require you to include when
you use our material is:

© Copyright Showeet.com



<http://www.showeet.com>

Contact: Showeet@ymail.com



With the use of this free **template** you accept the
following use and license conditions.

You are free:

To Share — to copy, distribute and transmit the work

Under the following conditions:

Attribution — You must attribute the work in the manner specified by the author or licensor (but not in any way that suggests that they endorse you or your use of the work).

No Derivative Works — You may not alter, transform, or build upon this work.

For any distribution, you must make clear to others the license terms of this work. The best way to do this is with a link to this web page:

<http://www.showeet.com/terms-of-use/>

Any of the conditions can be waived if you get permission from showeet.com

In no event shall Showeet.com be liable for any indirect, special or consequential damages arising out of or in connection with the use of the template, diagram or map.

<http://creativecommons.org/licenses/by-nd/3.0/>